



**N° 17.39**  
**ETUDE TERRITORIALE ADEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le conseil syndical dûment convoqué le 02 octobre 2017, s'est réuni à St Quentin Fallavier, le 11 octobre 2017 de l'an deux mille dix-sept sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN.

Nombre de membres en exercice : 106 titulaires / 62 Présents : / 64 Votants :

**PRESENTS OU REPRESENTES :**

- ① - Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (26)
- ② - Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (4)
- ③ - Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné (9)
- ④ - Communauté de Communes des Vals du Dauphiné (7)
- ⑤ - Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné (16)

2 pouvoirs déposés

Après signature de la feuille de présence, vérification du quorum.

M. Jean-Marie BOSCH, est nommé secrétaire de séance.

Il est exposé :

Vu la réalisation par l'ADEME d'une étude prospective nationale sur les centres de tri en France.

Vu la proposition de l'ADEME à des ensembles de collectivités de se regrouper par bassin de vie pour réaliser une étude prospective territoriale.

Vu la proposition de l'ADEME de subventionner l'étude à 50% si elle est réalisée par un ensemble de collectivités de + de 500 000 habitants avec bonus supplémentaire de 20% si une des collectivités est « 0 déchets » soit 70%

Au regard de ces points le Président présente les objectifs de l'étude:

- dresser un état des lieux des différents centres de tri (CDT) du bassin de vie (départemental et interdépartemental) de nos collectivités
- remettre à plat le paysage des CDT et réfléchir ensemble (collectivités, ADEME, bureau d'études...) à l'avenir des CDT de notre bassin de vie
- concevoir des scénarii pour optimiser le tri de nos matériaux recyclables à fortiori avec l'arrivée du tri de tous les emballages plastiques
- réunir toutes les collectivités autour de ce projet (au moins 2 et + de 500 000 habitants)
- mise en cohérence des gisements en terme de qualité et de quantité, des taux de refus et des besoins des collectivités du bassin de vie
- mutualisation des équipements existants ou à venir par intérêt économique et technique

L'étude sera réalisée par un bureau d'études à l'issue d'une mise en concurrence

La part résiduelle de 30% de l'étude sera à répartir entre toutes les collectivités adhérentes à l'étude au prorata des habitants.

Le SYTRAD (Drome) a déjà réalisé cette étude. Les syndicats de traitement de la Savoie et de la Haute Savoie sont en cours de réalisation de cette étude. L'étude nécessite une durée approximative de 5 mois.

Le SMND partage entre autres son bassin de vie en matière de gestion et de tri des déchets avec les collectivités départementales et interdépartementales suivantes :

- SITOM Sud Rhône: 85 000 hab.
- SYTRAIVAL : 300 000 hab.
- Communauté d'Agglomération du Pays Viennois : 88 000 hab. à l'issue de la fusion au 01.01.18
- Communauté de communes des Vallons du Lyonnais : 28 000 hab.
- Métropole de Lyon : 1 355 000 hab.
- Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle : 36 643 hab.

Après avoir rencontré les autres collectivités du bassin de vie, le SITOM Sud Rhône s'est porté volontaire pour mener cette étude

Il est donc proposé au comité syndical

- De participer à l'étude initiée par le SITOM Sud Rhône
- D'approuver le projet de convention ci-joint proposé par le SITOM Sud Rhône

- De participer aux dépenses au prorata de la population
- De donner pouvoir au Président pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toute pièce administrative et comptable

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures,  
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités  
effectuées

**HEYRIEUX, le 11 octobre 2017**

Jean-Pierre JOURDAIN,  
Président

